

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DES FINANCES

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Depuis quelques années, le Service des contributions propose aux communes et paroisses l'encaissement de leurs impôts ordinaires. Je suis très satisfait de la mise à disposition par le Service des contributions de ses infrastructures pour l'encaissement des différents impôts. Les communes et paroisses paient contre ce service environ 1,5% de la masse fiscale, montant qui ne couvre certainement pas tous les frais dus à ce service. Toutefois, la pratique nous montre que certaines communes hésitent à utiliser ce mode d'encaissement pour des raisons financières. Ce service, expérience faite, est efficace et très compétent. C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de diminuer la contribution des communes et paroisses pour ce service, et ceci dans l'intérêt du contribuable. Je trouve dommage qu'encore trop de communes investissent dans des logiciels onéreux avec des charges administratives plus élevées pour un service qui est en place et qui fonctionne à la satisfaction générale des utilisateurs. C'est pourquoi, dans l'intérêt général des contribuables fribourgeois, pour éviter de doubles investissements, je propose au Conseil d'Etat de diminuer cette participation.

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Cette question concerne des tâches opérationnelles de l'Etat. Je laisse le Commissaire du gouvernement y répondre.

Lässer Claude, Directeur des finances. Si je compare ce taux au taux que demandent les communes aux paroisses lorsqu'elles encaissent les impôts paroissiaux, nous sommes très bon marché. Je peux vous le dire. Les communes facturent des taux de 4 à 5% et pas seulement 1,5%. Donc, je crois que là, nous sommes tout à fait concurrentiels. Cela étant, je prends la suggestion et on l'examinera.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Banque cantonale de Fribourg (BCF)

RAPPORT ET COMPTES POUR 2006

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. L'examen de ce rapport annuel de la Banque Cantonale de Fribourg nous montre une augmentation des produits de 4,2%, la diminution des charges d'exploitation de 2,6%, un ensemble de fonds propres de 861 millions, des comparaisons intercantionales qui sont excellentes, une migration informatique Finnova qui sera totale-

ment opérationnelle dans le courant de l'année 2007, un bénéfice de l'exercice de 75 millions de francs, un versement à l'Etat qui sera de 22,5 millions de francs pour l'année 2007. Que dire de plus encore sur ce rapport de la Banque Cantonale de Fribourg? On peut dire que les photos sont excellentes et que cela fait toujours plaisir de voir qu'une femme peut parfois siéger dans un conseil d'administration.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'aimerais simplement ajouter que l'on peut très sincèrement féliciter et remercier aussi bien la direction que l'ensemble du personnel de la Banque Cantonale, qui année après année sort d'excellents résultats. L'excellence de notre Banque Cantonale se retrouve d'ailleurs dans les nombreuses comparaisons interbancaires, où la Banque Cantonale se retrouve systématiquement dans le peloton de tête, si ce n'est en première place. Je pourrais dire que, pour reprendre les mots du rapporteur, l'excellence des photos ne fait qu'illustrer l'excellence de la banque.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Im letzten Abschnitt der Mitteilung der Präsidenten des Verwaltungsrates und der Generaldirektion im vorliegenden Geschäftsbericht der Freiburger Kantonalbank steht: «Die FKB hat ein Ziel, sie möchte noch leistungsstärker werden, aber gleichzeitig ihr menschliches Profil und ihre soziale Verantwortung bewahren». Diese Zielsetzung ist lobenswert, gerade in einer mehr und mehr globalisierten Welt, in der die Gewinnmaximierung die soziale Verantwortung zu verdrängen droht. Jüngstes Beispiel haben wir heute Morgen gehört im Zusammenhang mit der Industrie, ein anderes Beispiel aus der Bankenwelt die Zürcher Kantonalbank, die auch gerade zu reden gegeben hat. Unter anderem mit ihrem Engagement für die Verbesserung der Energieeffizienz ihrer Infrastrukturen und für umweltschonende Massnahmen, aber auch mit ihrem Engagement in Kultur und Sport beweist die FKB, dass die oben erwähnte Zielsetzung nicht nur toter Buchstabe ist. Danken möchte ich den FKB-Leitungsgremien, dass sie mit der Offenlegung der globalen Entschädigung für die Verwaltungsratsmitglieder in Sachen Transparenz einen weiteren Fortschritt gemacht hat. Aufgrund ihres Status als juristische Person des öffentlichen Rechtes untersteht unsere Kantonalbank nicht dem Schweizerischen Kodex für Corporate Governance und wäre dazu nicht verpflichtet gewesen. Aber die freiwillige Offenlegung dieser Zahl trägt doch auch dazu bei, das Vertrauen der Kundinnen und Kunden in dieses Bankinstitut und seine Leitungsgremien zu erhöhen, zumal bei diesem Betrag nicht von einem so genannten Abzockerhonorar gesprochen werden kann. Herzlichen Dank.

Lässer Claude, Directeur des finances. En fait, il n'y a pas de questions. M^{me} la Députée Weber-Gobet faisait allusion à une intervention il y a quelques mois dans cette enceinte au sujet précisément de la transparence dont pouvait, dont voulait faire preuve la Banque Cantonale et je lui avais répondu que, effectivement, le Conseil d'administration allait dans ce sens, d'aller au-

delà de ce que la loi impose à la banque, de faire un pas dans ce que la banque devrait faire si elle était cotée en bourse. C'est ce que M^{me} la Députée a relevé avec satisfaction. Comme vous pouvez le constater, à l'époque, je n'avais pas fait de promesses en l'air non plus.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 83 voix, sans opposition. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 83.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP). *Total: 4.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

BILAN

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

RÉCAPITULATION

Le rapporteur général. Concernant la récapitulation des comptes 2006 de l'Etat de Fribourg, je remercie en premier lieu tous les rapporteurs des groupes, également mes collègues rapporteurs de la Commission des finances et de gestion. Je remercie tous les intervenants. Les comptes n'ayant pas fait l'objet de modi-

fications, je n'ai pas de remarques supplémentaires à y apporter.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je remercie également l'ensemble des intervenants tout au long de ces débats. Je n'ai pas de compléments.

Projet de décret N° 11 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2006¹

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le rapporteur général. Concernant ce projet de décret (le projet de décret figurant lui-même à la page 56 du message), je n'ai pas de remarques particulières. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous propose d'accepter ce décret relatif aux comptes 2006 de l'Etat de Fribourg.

Le Commissaire. Ce décret correspond à l'examen de détail qui a été effectué. Je me joins au rapporteur pour vous inviter à l'adopter tel que présenté.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi de donner quelques explications qu'on ne pouvait pas donner dans l'entrée en matière sur les comptes. En ce qui concerne la situation financière de l'Etat de Fribourg, qu'on a jugé excellente, notre groupe s'oppose à toute réduction linéaire des impôts. Nous ne voulons pas soutenir une dynamique qui tend à donner aux plus riches pour limiter l'action du canton en faveur des plus démunis et des tâches nécessaires. Le canton de Fribourg a un niveau d'imposition acceptable par rapport à ses voisins, surtout si l'on tient compte du niveau des prestations et du coût de la vie, comme l'avait d'ailleurs fort bien expliqué pendant la dernière campagne électorale un des candidats au Conseil d'Etat, un certain M. Claude Lässer. Notre groupe proposera dès lors de constituer une réserve dans la forme d'un fonds destiné au développement durable du canton (par ex. de 50 millions de francs), un fonds pour les projets du futur, pour assurer la qualité de vie d'une population qui augmente, par exemple destiné aux écoles, à la petite enfance, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, et aux transports publics. Si on pouvait destiner une partie du bénéfice cantonal aux communes, nous proposons de le répartir seulement selon des critères très précis et non par une pratique d'arroser. Il faudrait donc donner la priorité aux communes qui ont des charges de centralité (par ex. des coûts dans le social et les transports) ainsi qu'aux régions périphériques qui devraient par exemple affronter des coûts de protection contre les catastrophes na-

¹ Voir annexe au *Bulletin des séances du Grand Conseil* de la session de mai 2007